

Projet rejeté de carrière avec dynamitage

La Ville de Mercier se réjouit de la décision finale de la CPTAQ

Mercier, le 6 août 2018 – La Ville de Mercier se réjouit de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), qui rejette le projet d’exploitation d’une carrière avec dynamitage à l’intersection du rang Sainte-Marguerite et de la montée Saint-Isidore.

Publiée le 3 août 2018, la décision de la CPTAQ confirme l’orientation préliminaire produite en mars 2015 concernant le projet de carrière avec dynamitage sur le territoire de la Ville de Mercier. Dans cette décision, la CPTAQ maintient son refus d’autoriser le projet de carrière, tout en autorisant le remblai des trous existants sur le site d’ici 2020. L’autorisation de remblai est cependant soumise à de nombreuses garanties et conditions, dont l’obligation de faire surveiller les travaux par un agronome.

Pour la mairesse de Mercier, Lise Michaud, il s’agit d’une importante victoire pour l’avenir de la ville et ses citoyens. « À cet endroit précis, l’arrivée d’une carrière aurait constitué une véritable bombe à retardement environnementale, avec de graves conséquences sur la qualité et la quantité de l’eau potable, sur nos terres agricoles, ainsi que la qualité de vie de nos résidents. Nous sommes donc très heureux de la décision de la CPTAQ, mais demeurerons vigilants à toute éventuelle contestation judiciaire », a-t-elle expliqué.

Cette décision représente également un soulagement pour un bon nombre de partenaires régionaux. « Nous désirons aujourd’hui remercier tous ceux qui nous ont appuyés dans nos démarches contre ce projet. On peut penser aux citoyens et aux agriculteurs, à la Ville de Saint-Isidore, à la MRC de Roussillon, à l’Association des producteurs maraîchers du Québec, à l’Union des producteurs agricoles (UPA), à la Table des préfets et élus de la couronne sud (TPECS), la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), ainsi qu’à plusieurs groupes environnementaux », a précisé Lise Michaud.

-30-

Source : Vincent Lanctôt
Direction des communications et des technologies de l’information
450 691-6090, poste 235